

Groupe 2 – COURS G210

LE CAHIER D'EXERCICES N° 5

Nous terminons les cours 2018 au travers du cahier N° 5 qui abordera à nouveau divers aspects vus (ou parfois évoqués) en cours.

Ex 5.1 – Microsoft Windows dispose t’il d’un mini-traitement de textes utilisable sur tous les PC ? Si oui, comment se nomme t’il ? Où se trouve t’il ?

Ex 5.2 – Faites apparaître sur votre écran et de manière permanente le logo de ce traitement de textes intégré à Windows.

Ex 5.3 – Je souhaite avoir les dernières « news » à partir de mon PC. Windows 10 dispose t’il d’une fonctionnalité correspondante ? Si oui, comment puis-je la mettre en œuvre ?

Ex 5.4 – Quel pourrait être une combinaison gagnante du tiercé minimal de sécurité à installer sur mon PC ?

Ex 5.5 – Créez sur votre clef USB un répertoire « courrier ». Dans ce répertoire, créez les sous-répertoires :

- mès
- lettres
- factures

Ex 5.6 – Lancez votre logiciel de messagerie. Sélectionnez un message sans importance que vous avez reçu et gardez-en copie sur votre clef USB dans le dossier « mès ».

Ex 5.7 – Je souhaite changer de PC à l’occasion des prochaines vacances. Mon choix se porte sur un portable. Quelles sont les 3 paramètres majeurs (en sus du prix!) que je dois considérer pour ne pas me tromper dans mon choix ?

Ex 5.8 – Paramétrez un écran de veille sur votre PC représentant des bulles qui traversent l’écran avec une cadence de veille d’1 minute.

Ex 5.9 – Quel est le moyen de préserver ses données personnelles en cas de plantage majeur du système Windows que je devrai de ce fait réinstaller pour pouvoir me resservir du PC ?

Ex 5.10 – Dans l’hypothèse de la création d’un nouveau cours accessible gratuitement à tous sur internet, que voudriez-vous y voir figurer ?

NOTA : le corrigé sera disponible sous quelques jours sur le site internet du cours (www.monfortpie.e-monsite.com) à la page relative aux « cours du groupe 2 à partir de 2017 ». Pour certains des exercices de ce cahier, des vidéos de corrigé seront également postées sur YouTube (chaîne Pierre Monfort ci-dessous) :

